



## Chèque emis par un notaire ...

Par **NEJMA105**, le **03/01/2009** à **18:53**

Suite a une succession, le notaire m'a effectuer un chèque d'un montant de 1400 euros, a moi ainsi qu'a mes 8 frères et soeurs , seulement voilà, mon chèque n'est jamais arrive, perdu ? ou volé ? tous mes autres frères et soeurs ont recu ce chèque, sauf moi .

Je soupsonne quelqu'un de ma famille, ma question :

- 1) Peut-on changer l'intitulé du bénéficiaire, dans ce cas le chèque peut-etre payer a quelqu'un d'autre ?
- 2) quelle est la marche a suivre auprès du notaire qui m'a émis ce chèque ?
- 3) Puis je porter plainte ?

Merci d'avance pour votre réponse .

Betty

Par **Marion2**, le **03/01/2009** à **18:58**

Bonsoir,

Il vous suffit d'en parler avec le notaire afin qu'il vérifie auprès de sa banque si une personne autre que vous a perçu ce chèque. Si personne n'a encaissé ce chèque, demandez lui de faire opposition à ce chèque (perte) et demandez lui qu'il vous fasse directement un virement ou établisse un autre chèque à votre nom.

Cordialement